



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00124

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 15 mai 2018
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20180329-D20180012410-DE
DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations. A ce titre, la Métropole apporte une participation financière prévisionnelle de 602 000 €.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet éligible au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail de l'opération retenue est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole pour ce projet s'élève à 14 435 € pour un montant global de travaux de 41 243,29 € HT.

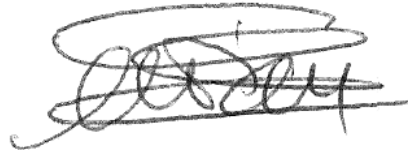
Ce projet fera l'objet d'une convention partenariale signée entre le bénéficiaire et Saint-Etienne Métropole dans laquelle les modalités des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 14 435 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2018 article 20422, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 21 avril 2011, révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 30 bis rue d'Arcole, représenté par le Cabinet Cheylus Frachon-Merllié	30 bis rue d'Arcole SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 23 logements répartis en 15 propriétaires occupants et 8 logements locatifs	Concernée	41 243,29 €	14 435 €	Réfection totale des colonnes montantes électriques, réfection partielle de toiture et une isolation des combles perdus.
TOTAL			1 immeuble de 23 logements répartis en 15 propriétaires occupants et 8 logements locatifs		41 243,29 €	14 435 €	